

Information sur les aides à la mobilité internationale étudiant(e)s

Mobilité 2025-2026

Plusieurs types de financement sont possibles, pour une formation et/ou un stage, quelle que soit la destination en dehors des POM-DOM-TOM-COM et des Principautés de Monaco et d'Andorre.

Les aides financières proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'innovation, et de l'Université.

Les candidatures se font par l'intermédiaire des Correspondants de Mobilité Internationales (CMI) et des Assistants de Mobilité Internationales (AMI) **dans le cadre d'un calendrier de campagne de bourses.**

Les bourses peuvent se compléter les unes aux autres. Elles ne se cumulent pas en intégralité

1 – BOURSES REGION MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANT(E)S (BRMIE) :

Critères d'éligibilité :

Sont éligibles les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes. Les étudiants non français sont éligibles **à condition que leur mobilité ne soit pas dans leur pays d'origine (sauf double nationalité).**

La mobilité, pour un **stage en entreprise** ou une **formation**, doit prendre place dans le cadre d'un cursus sanctionné par un diplôme d'Etat ou un titre homologué par l'Etat, ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, de niveau 3 à niveau 1 (Doctorat exclu).

Cette mobilité doit être validée par des crédits capitalisables et transférables (obtenus par l'étudiant en validant des enseignements, stages, projets, travaux d'études...) et / ou prévue dans le règlement d'études.

Dans le cadre d'un stage à l'étranger rémunéré, la gratification mensuelle ne doit pas être supérieure à 669.90 € et 779.90 € pour les étudiants boursiers d'Etat sur critères sociaux et/ou handicapés

Un même étudiant peut bénéficier plusieurs fois d'une bourse région dans la limite de 48 semaines (12 mois) financées au total. Seule la première demande est prioritaire.

Durée mobilité pour formation et/ou stage
4 semaines minimum.

Montant :de la bourse BRMIE : 95 € par semaine

Plafonnement du financement régional d'une mobilité pour :

Formation : Une année 26 semaines maximum.
Un semestre 19 semaines maximum.

Stage : Financement sur la totalité de la période déclarée avec un maximum de 26 semaines.

ATTENTION UN ETUDIANT EN ERASMUS STAGE N'EST PAS ELIGIBLE A LA BOURSE BRMIE

Aides complémentaires cumulables :

Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire d'un montant variable selon leur échelon de bourse sociale :

Echelons de bourse Obis et 1 :	80 €	Echelon de bourse 5 :	380 €
Echelon de bourse 2 :	155 €	Echelon de bourse 6 :	455 €
Echelon de bourse 3 :	230 €	Echelon de bourse 7 :	530 €
Echelon de bourse 4 :	305 €		

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'une aide complémentaire d'un montant de 530€.

2 - AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION:

Critères d'éligibilité :

Etudiants boursiers sur critères sociaux CROUS qui préparent un diplôme national de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle (Licence, Master, DUETI) y compris les mobilités dans leur pays d'origine.

Un même étudiant ne peut bénéficier de plus de 10 mois financés sur l'ensemble de son cursus universitaire.

Durée mobilité pour formation et/ou stage :

1 mois minimum – 10 mois maximum

Montant de l'AMI : 400 € par mois

3 – ALLOCATIONS RELATIONS INTERNATIONALES (ARI) DE L'UNIVERSITE.

Critères d'éligibilité :

Cette allocation est destinée aux étudiants ne bénéficiant d'aucun autre soutien financier.

Durée mobilité pour formation et/ou stage :

4 semaines minimum - 24 semaines maximum

Montant de l'ARI : 100 € par semaine

IMPORTANT :

POUR TOUTES LES MOBILITES SE DEROLANT DANS UN PAYS LIMITROPHE, L'ETUDIANT.E DOIT OBLIGATOIREMENT RESIDER DANS LE PAYS DE LA MOBILITE A L'ETRANGER.

Un justificatif sera demandé prouvant qu'il loge bien dans le pays où se fait la mobilité.